

## **Module 5. Remédiation**

Comment résoudre les cas de travail des enfants

*Version provisoire - octobre 2020*



**RAINFOREST  
ALLIANCE**



## Table des matières

<b>REMEDIATION</b> .....	<b>3</b>
<b>Qu'est-ce que la remédiation ?</b> .....	3
<b>Qui est responsable de la remédiation et que fait-il ?</b> .....	4
<b>Comment préparer la remédiation</b> .....	4
<b>Le processus de remédiation</b> .....	7
<b>Elaboration des mesures de remédiation</b> .....	8

Ce module est le cinquième d'une série de six modules visant à soutenir les exploitations agricoles dans leurs efforts de devoir de vigilance en matière de travail des enfants. Pour de plus amples informations sur les autres modules, veuillez-vous référer à l'ensemble des documents énumérés ci-dessous :

**Introduction :** [Guide Sur la Lutte Contre le Travail des Enfants](#)

**Module 1 :** [Qu'est-ce que le travail des enfants ? Comprendre les causes profondes du travail des enfants](#)

**Module 2 :** [Evaluation et résolution du travail des enfants : Comment procéder à la mise en œuvre du devoir de vigilance](#)

**Module 3 :** [Evaluation des risques : Comment évaluer les risques liés au travail des enfants](#)

**Module 4 :** [Atténuation des Risques : Comment prévenir les risques liés au travail des enfants](#)

**Module 5 :** [Remédiation : Comment résoudre les cas de travail des enfants ?](#)

**Module 6 :** [Suivi : Comment faire le suivi des risques liés au travail des enfants](#)

**Cahier de travail (WORKBOOK) :** [Cahier de travail](#)

**Annexe A :** [Interagir avec les enfants](#)




**Annexe B :** [Cadres de documents applicables et lois sur le devoir de vigilance](#)

**Annexe C :** [Aide ressources](#)



## REMEDIATION

Si, au cours de votre évaluation des risques ou d'autres activités de suivi, vous identifiez un cas concret de travail des enfants, vous devez prendre des mesures pour y remédier conformément à l'annexe IV de la Norme 2020, [le Protocole de remédiation](#). Il s'agit notamment de réparer le tort fait à l'enfant et d'empêcher que le cas ne se reproduise. Cette section explique comment le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

5.1.4	Le système d'évaluation et de résolution (de la Norme de RA 2020) Remédiation
	<p><b>Obligatoire</b> : Le représentant/comité de gestion indique dans le plan de gestion comment remédier aux cas de travail des enfants</p> <p>Les cas confirmés de travail des enfants sont traités et documentés conformément au protocole de remédiation de Rainforest Alliance</p> <p>La sécurité et la confidentialité des victimes sont protégées tout au long du processus</p> <p>Indicateur : - Nombre et pourcentage de cas confirmés de travail d'enfants ayant fait l'objet d'une remédiation conformément au protocole de remédiation (par sexe, âge et type de problème) Voir l'annexe 4 : Protocole de remédiation</p>
	<p><b>Obligatoire</b> : les détenteurs de certificats <b>doivent</b> mettre en œuvre les mesures correctives pour remédier à tous les cas connus dans un délai de 12 semaines.</p>
	<p><b>Bonne pratique / pratiques recommandées</b> : les détenteurs de certificats <b>peuvent</b> collaborer avec les organismes gouvernementaux pour mettre en œuvre des mesures corrections ou des actions correctives.</p>

### Qu'est-ce que la remédiation ?

Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme décrivent le processus de remédiation comme le fait de réparer les *torts*. Ces principes exigent des États et des entreprises (y compris les entreprises agricoles) qu'ils prennent des mesures pour garantir que les travailleurs ont accès à un recours efficace en cas de violation des droits du travail ou des droits de l'homme.

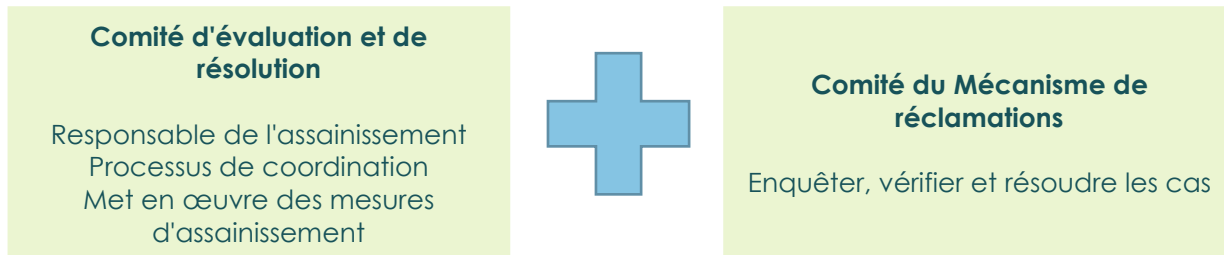
- Traiter les cas de travail des enfants en
  - Protégeant l'enfant
  - Remédiant aux dommages causés
  - Atténuant le risque de répétition
- La remédiation consiste à savoir ce qu'il faut faire une fois qu'une situation de travail des enfants est découverte, signalée et vérifiée en interne, et comment remédier à cette situation. L'objectif est de rétablir la situation de l'enfant telle qu'elle était avant l'incident.
- Dans la pratique, la remédiation consiste à retirer l'enfant du travail et à prendre des mesures pour réparer les torts et s'assurer qu'ils ne se répètent pas, par exemple en lui donnant accès à un travail décent et adapté à son âge, ainsi qu'à l'éducation et aux soins de santé. À tout moment, la sécurité, le bien-être et l'intérêt de l'enfant passent avant tout et son identité est protégée.
- Dans les cas graves de travail des enfants ou lorsqu'il existe des preuves d'activité criminelle, les cas doivent être renvoyés aux autorités compétentes de l'État, à la discrétion et selon le souhait de la victime. Les détenteurs de certificat peuvent voir leur licence suspendue ou retirée.



- La prévention est un élément clé de la remédiation et cela signifie qu'il faut inclure des mesures d'atténuation visant à empêcher l'enfant de retourner au travail. Il est important de comprendre les causes profondes des raisons pour lesquelles l'enfant effectue un travail interdit et de vérifier que vos mesures d'atténuation sont appropriées.

Voir le Module 4 (Atténuation) pour des conseils sur la manière d'atténuer le travail des enfants et des exemples de mesures d'atténuation

## Qui est responsable de la remédiation et que fait-il ?






Fonctions du Comité d'évaluation et de résolution	Comité du Mécanisme de réclamations
Préparer un plan de remédiation - comment remédier à un cas de travail d'enfant - inclus dans le plan de gestion plus large, et basé sur le protocole de remédiation	Les membres de la communauté, les travailleurs, les lanceurs d'alerte peuvent signaler les cas de travail possible des enfants au mécanisme de réclamations
Cartographier et communiquer avec les acteurs locaux qui peuvent faciliter la remédiation, par exemple, la scolarisation, la protection des enfants, l'emploi adapté à l'âge	Le Comité du Mécanisme de réclamations reçoit, enquête et vérifie toutes les plaintes sur des cas de travail des enfants. Une fois qu'il a vérifié un cas, il le renvoie au comité d'évaluation et de résolution pour y remédier
Signaler tout cas éventuel de travail des enfants au Comité du Mécanisme de réclamations	
Soutenir la remédiation des cas avérés de travail des enfants	
Documenter tous les cas possibles de travail des enfants et les mesures correctives identifiées pour chaque cas	
Assurer la liaison avec la Commission pour le genre, le cas échéant, pour remédier au travail des enfants	
Suivi des actions de remédiation	

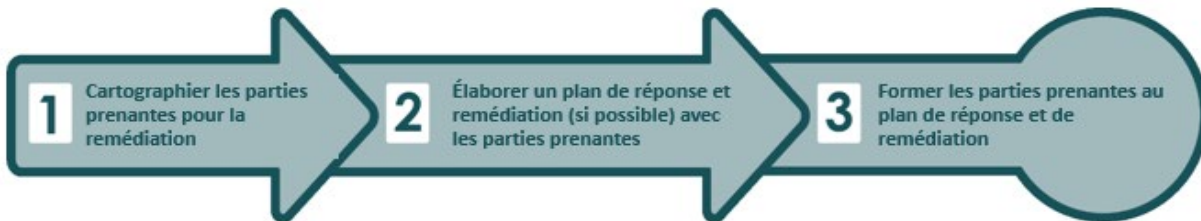
## Comment préparer la remédiation

L'élaboration d'un plan de remédiation signifie que vous et toute votre équipe saurez les mesures à prendre en cas de découverte manifeste de cas de travail d'enfant. Il est important - et obligatoire - de disposer d'un plan de remédiation, même dans les environnements à faible risque, car cela vous aide à réagir rapidement si un cas est identifié. Votre plan de remédiation fait partie du plan de gestion.



**Figure 1. Comment préparer un Plan de remédiation**

		
Cartographier les parties prenantes qui peuvent soutenir la remédiation	Élaborer un plan de remédiation	Offrir des formations



### **Parties prenantes**

Votre plan de remédiation doit inclure une liste des parties prenantes qui peuvent soutenir l'initiative. Vous pouvez utiliser votre exercice de cartographie des parties prenantes pour identifier les personnes concernées au niveau de l'exploitation, au niveau local et au niveau national avec lesquelles vous pouvez collaborer. Il peut s'agir des mêmes personnes avec lesquelles vous travaillez sur des mesures d'atténuation spécifiques.

- Déterminer comment les parties prenantes peuvent soutenir la remédiation d'un cas lorsqu'il est découvert (par exemple, soutien pour la scolarisation, travail adapté à l'âge, génération de revenus, aide sociale)
- Identifier comment les parties prenantes peuvent contribuer à éviter qu'un cas ne se reproduise (par exemple, en plaidant pour l'amélioration des lois nationales, des listes de travaux dangereux, de la génération de revenus, de la déclaration des naissances)

Utilisez l'exercice de cartographie des parties prenantes dans le Cahier de travail (Workbook) pour identifier les parties prenantes qui peuvent soutenir les actions de remédiation.



**Figure 2. Exemple de parties prenantes pour la remédiation du travail des enfants**

### Exemple de parties prenantes pour le travail des enfants

La **Commission pour le genre** peut apporter son soutien dans les cas liés à la discrimination ou à la violence basée sur le genre

Les **syndicats ou les organisations de travailleurs**, par exemple, pourraient plaider en faveur d'une amélioration de la liste des tâches dangereuses

Les **enseignants et les responsables de l'éducation** au sein des autorités locales, par exemple pour aider au retour à l'école des enfants

**Experts en protection de l'enfance** dans les ONG, les autorités locales et les services de santé, par exemple pour aider à la réhabilitation à long terme

Les **ONG** qui soutiennent l'accès à l'éducation et la **déclaration des naissances, par exemple**, soutiennent le retour ou l'accès à l'école

**Organisations communautaires et religieuses**, ONG, autorités locales, par exemple pour aider au revenu et à l'aide sociale

Les **partenaires de la chaîne d'approvisionnement**, y compris les acheteurs, les détaillants et les organismes industriels, par exemple par un soutien à la formation et à la sensibilisation

Les **représentations du gouvernementaux**, au-delà du personnel de l'éducation et de la protection de l'enfance, pour aussi inclure les services sociaux, de l'aide au travail et l'inspection du travail, la police et la justice peuvent aider à enquêter et/ou à remédier aux cas de travail des enfants

## Plan de remédiation

C'est à travers le plan de remédiation que vous pourriez définir les mesures qui doivent être prises pour remédier à tout cas de travail des enfants qui pourrait avoir lieu. Ces éléments du Plan de remédiation seront intégrés dans votre Plan de gestion afin de pouvoir vérifier que vous avez accompli toutes les étapes nécessaires.

Il y a trois questions auxquelles vous devez répondre afin de vous préparer correctement :

- Qui est responsable de la remédiation ?
- Quelles sont les parties prenantes qui vous accompagneront dans le processus ?
- Quelles sont les mesures spécifiques à prendre pour remédier au travail des enfants ?
- Les réponses à ces questions vous aideront à concevoir votre plan de formation pour la Direction et les autres personnes concernées sur la manière de remédier au travail des enfants

Le Plan de remédiation se trouve à l'[annexe IV, le Protocole de remédiation](#) et dans le Cahier de travail (Workbook).

## Formation

Une fois que vous vous êtes mis d'accord sur le plan de réponse et de remédiation, vous devez en informer les gens :

- Former le représentant de la Direction et le comité d'évaluation et de résolution sur la manière de réagir lorsqu'un cas potentiel de travail d'enfant est découvert ou signalé.
- Sensibiliser les membres, les travailleurs et la communauté au Comité du mécanisme de réclamations et à la manière dont ils peuvent signaler des problèmes liés au travail des enfants
- Sensibiliser les membres et les travailleurs au Plan de remédiation et à ce qu'il implique



## Le processus de remédiation



Dans le protocole de remédiation, vous trouverez les étapes et les délais obligatoires que vous devez suivre si vous découvrez un cas de travail des enfants.

Lorsqu'un cas de travail des enfants est découvert ou signalé, les mesures que vous prenez se déroulent en deux phases :

1. **La phase de "réponse"**, qui implique la protection immédiate de l'enfant et un test de criticité
2. **La phase de "remédiation"**, qui consiste à définir et à mettre en œuvre, avec les parents ou tuteurs et les autres parties concernées, les mesures à prendre pour empêcher que l'enfant effectue un travail interdit et pour s'attaquer aux causes profondes afin d'éviter que le cas ne se reproduise.

Le tableau ci-dessous présente les grandes étapes du processus de remédiation. Pour les actions et les délais spécifiques, consultez le [Protocole de remédiation](#).

**Figure 3. Étapes d'intervention et de remédiation pour un cas de travail des enfants**

	CAS SIGNALÉ	Comité du mécanisme de réclamations (GMC)
<b>RÉPONSE</b> 	Protection du déclarant/de la personne affectée + consentement	Aussitôt qu'un cas est signalé, la protection des personnes concernées et la demande de consentement de la part de la personne affectée pour poursuivre avec les prochaines étapes sont des priorités.
	Test de criticité	Le GMC effectue un Test de criticité ; si le cas se révèle critique, une enquête plus approfondie doit avoir lieu
	Elaborer un plan de mesures correctives	Le détenteur de certificat (avec des parties externes) met en œuvre les mesures correctives dans le cadre du plan de remédiation, et élabore un plan d'actions correctives avec des délais bien précis
<b>REMEDIATION</b> 	Mettre en œuvre des mesures correctives	Le détenteur de certificat (Avec des parties externes) met en œuvre les actions correctives pour s'attaquer aux causes profondes
	Suivi	Le comité d'évaluation et de résolution fait le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives, et des actions correctives par le détenteur de certificat et les parties prenantes externes.

### Le test de criticité :

Une bonne évaluation de la criticité (la gravité) d'un cas, révèle le degré de préjudice causé à l'enfant, ainsi que la manière dont le cas s'est produit. Le test de criticité est effectué par le Comité du mécanisme de réclamations. Un "oui" à l'une de ces questions signifie que le cas est critique et qu'il doit être transmis à la Direction afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires.

1. Est-ce qu'un travailleur, un enfant ou un lanceur d'alerte est en danger immédiat de mort ?
2. Est-ce que le problème est systémique, c'est-à-dire qu'il existe de multiples cas de ce problème dans l'exploitation agricole ?
3. Est-ce que le problème est susceptible d'avoir un impact prolongé sur le bien-être/l'intégrité physique et/ou psychologique du travailleur ou de l'enfant ?
4. Existe-t-il des preuves que la Direction ou le membre du personnel savait que la violation avait lieu, mais ont poursuivi/approuvé la pratique ?



### Assurer la sécurité de l'enfant :

La protection des personnes demeure une priorité dès le début et tout au long du processus

- Parler avec l'enfant pour vérifier s'il est en sécurité là où il se trouve ou s'il a besoin d'une aide supplémentaire
- Parler avec les parents / les tuteurs et les superviseurs pour discuter des prochaines étapes
- Si nécessaire, travaillez avec les organismes de protection de l'enfance pour répondre aux besoins de protection des enfants.

### Rapports et vérifications :

Conservez une documentation appropriée sur votre processus de remédiation et sur le cas, tout en veillant à ce que les règles de protection des données et de la vie privée soient respectées.

Enregistrement des cas : Les membres responsables du Comité d'évaluation et de résolution et du Comité du mécanisme de réclamations (GMC) enregistrent chaque cas de travail des enfants

- En accord avec les meilleures pratiques, les informations sur les cas graves devraient être partagées avec les bureaux nationaux de RA, afin qu'ils puissent tirer des leçons et aider si nécessaire. Vous pouvez également vous adresser aux autorités locales et leur demander leur soutien

Implication de la police : sans un cas de travail des enfants qui se montre une forme d'exploitation, y compris la traite des personnes ou le travail forcé, cela peut constituer une infraction pénale et nécessite une enquête de police.

- Lorsqu'on travaille avec la police, il est essentiel que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté et que l'enfant ne soit pas mis à nouveau en danger.
- Il est judicieux de partager ces cas avec le bureau pays de RA

N'oubliez pas de respecter les règles de protection des données et de la vie privée et de ne pas divulguer des informations sur l'identité de l'enfant.

### Elaboration des mesures de remédiation

Les mesures de remédiation proposées devraient toujours être adaptées aux réalités de chaque cas spécifique de travail des enfants. Votre plan d'action comprendra des mesures visant à protéger l'enfant, à réparer le tort causé et atténuer le risque que l'enfant se retrouve à nouveau en situation de travail des enfants. Vous trouverez des exemples de mesures à inclure dans votre plan d'action de remédiation dans le Module 4 (Atténuation) et dans les guides directeurs sur les risques dans le Cahier de travail (Workbook).

Voici les principaux éléments à prendre en compte lors de la conception des plans de remédiation :

**Criticité** : La criticité d'un cas varie, par exemple, allant d'un enfant qui effectue une tâche dangereuse de façon ponctuelle, ou d'un enfant n'ayant pas l'âge minimum pour travailler et qui travaille de longues heures qui nuisent à son éducation et à son bien-être, à un enfant forcé à travailler dans des conditions abusives et dangereuses. Les cas les plus légers peuvent être réglés sans l'aide des services de police / des organismes de protection de l'enfant, tandis que les cas les plus graves nécessitent à la fois la police et la protection de l'enfance.

**L'intérêt supérieur de l'enfant** : (ainsi que les principes de non-discrimination, ne pas nuire, participation de l'enfant), doit être appliqué pour garantir que l'enfant bénéficie de l'intervention qui modifie sa situation d'emploi. L'enfant et/ou sa famille/les personnes qui s'occupent de lui doivent consentir aux étapes de remédiation.

**Erreur involontaire contre exploitation criminelle** : Si la raison du travail des enfants est l'ignorance, ou une faible diligence raisonnable, plutôt qu'une exploitation délibérée et planifiée, vous pouvez éviter que cela se reproduise en renforçant le système d'évaluation et de traitement du travail des enfants.





**Ce que vous pouvez faire dans la limite de vos moyens et influencer directement et à long terme :** Si un cas de travail des enfants se produit dans une exploitation familiale avec revenu très faible, il est possible que l'agriculteur ne soit pas en mesure de payer les frais de l'enfant pour accéder à l'éducation (uniforme d'école, acte de naissance). L'enfant a besoin d'une aide extérieure, du groupe d'agriculteurs, des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, des fonds villageois ou des ONG pour couvrir ces frais.

N'oubliez pas que l'atténuation est la clé du processus de remédiation car elle permet d'éviter qu'un cas de travail des enfants ne se reproduise en s'attaquant à ses causes profondes. Le Module 4 expose en détail la manière d'atténuer les risques spécifiques du travail des enfants, y compris les causes profondes du travail des enfants, en collaboration avec d'autres parties prenantes.

Voir le Module 4 (Atténuation) et les directives sur les risques dans le Cahier de travail (Workbook), par exemple les mesures d'atténuation pour prévenir le travail des enfants

#### Étude de cas : L'intérêt supérieur de l'enfant

Parfois, un enfant est engagé légalement, travaille le nombre d'heures autorisé et est généralement bien traité, mais certaines des tâches qu'il/ elle accomplit sont potentiellement dangereuses. Dans ce cas, les tâches de l'enfant peuvent être adaptées afin qu'il/ elle puisse poursuivre son travail ;

- Brouettes : pour faire face aux charges lourdes ou diminuer les charges par enfant
- Changement d'outils : les enfants peuvent recevoir un couteau/une hache plus petit(e), dont l'utilisation est considérée comme non dangereuse pour les enfants
- Changement de tâches : En raison de la situation économique de l'enfant, il peut être plus avantageux de changer ses tâches plutôt que de le retirer complètement du travail.

Si cela n'est pas possible, voyez si vous pouvez engager un membre de la famille (en âge légal de travailler) de l'enfant qui peut faire le travail à la place, afin que le revenu de la famille ne soit pas affecté.

Lors de la conception des plans d'action de remédiation, il est important de considérer comment la question peut être abordée à différents niveaux, en collaboration avec un large éventail de parties prenantes.



**L'enfant :** inscription ou réinscription à l'école, par une assistance pour obtenir un acte de naissance, des cours de rattrapage, don d'un kit scolaire, etc.



**Ménage :** lorsqu'un enfant travaille en raison de la situation financière défavorable de sa famille, la solution à long terme pour éviter que l'enfant ne retrouve en situation de travail des enfants doit prendre en compte ce besoin et tenter de trouver une solution pour le revenu familial de façon durable.



**Exploitation :** lorsqu'un enfant effectue des tâches dangereuses parce qu'elles sont courantes dans une exploitation, vous pouvez travailler avec les agriculteurs et la Direction pour interdire les tâches dangereuses et adapter les pratiques afin qu'elles soient sûres pour les jeunes travailleurs.



**Communauté :** Lorsque le travail des enfants se produit à travers toute une communauté et est lié à des problèmes courants, tels que l'absence de travail des adultes, l'accès à l'éducation ou les revenus, les actions de remédiations doivent viser la communauté dans son ensemble.



**Gouvernement :** Lorsque les causes profondes sont liées à des services locaux, tels que l'éducation, la santé et la protection de l'enfance, ou à la génération de revenus, le gouvernement local ou national peut être en mesure de soutenir les actions de remédiations



Voir le Module 3. (Évaluation des risques) et Module 4. (Atténuation) pour plus d'informations sur le travail de prévention avec les parties prenantes.

Le tableau ci-dessous illustre un exemple de plan d'action de remédiation, avec une combinaison de mesures qui seront mises en œuvre au fil du temps et en collaboration avec les parties prenantes de différents niveaux. Cela reflète le fait que certaines étapes sont urgentes, comme la protection des personnes concernées, alors que d'autres mesures traitent les causes profondes, comme le besoin de sensibilisation, de formation et de collaboration avec la communauté, qui nécessitent plus de temps pour mettre en place de manière efficace.

**Figure 4. Exemple d'un Plan d'action de remédiation**

Exemples de mesures de remédiation		Niveau
Étape(s) à court terme (4 semaines)	Réponse de protection immédiate, Enquête Élaboration d'un plan de remédiation en étroite collaboration avec les parties concernées et les spécialistes. Évaluer les risques.	Enfant/ménage Exploitation Parties prenantes / autorités locales
Étape(s) à moyen terme (12 semaines)	Mettre en œuvre les mesures correctives Faire passer les enfants ayant l'âge légal pour travailler à des rôles non dangereux Aide pour les frais liés à l'éducation Planifier des actions correctives avec les parties prenantes concernées	Enfant/ménage Exploitation Autorités locales
Étapes à long terme (52 semaines) Résoudre les causes profondes	Mettre en œuvre des mesures correctives avec les parties prenantes concernées Mener des activités de sensibilisation auprès des communautés sur l'importance de l'éducation ; évaluer les obstacles à l'éducation et s'efforcer de les surmonter pour les enfants des membres du groupe qui ne sont pas scolarisés Former le personnel agricole de terrain au travail des enfants et à la prise en charge des enfants accompagnant les parents qui travaillent Appliquer les normes d'âge minimum Offrir l'emploi précédemment occupé par l'enfant à un autre membre de la famille de l'enfant Fournir aux enfants une copie de leur acte de naissance afin qu'ils soient en mesure de s'inscrire à l'école Associer les familles vulnérables à des programmes de soutien du gouvernement ou d'ONG, y compris des transferts de fonds ou des activités génératrices de revenus Fournir aux enfants un uniforme scolaire, des vélos et/ou des livres Organiser des plans d'épargne, des activités génératrices de revenus ou des facilités de crédit pour les parents	Travailleurs de l'exploitation Enfant/ménage Communautés Autorités locales/nationales



	<p>Soutenir la communauté pour demander des améliorations dans l'offre scolaire locale. Il peut s'agir, par exemple, d'aider les membres du groupe à écrire à la représentation locale du ministère de l'éducation pour demander qu'une école soit construite dans leur communauté</p> <p>Organisation et formation des jeunes de plus de 18 ans en matière de santé et de sécurité au travail pour qu'ils puissent effectuer des activités dangereuses, comme la pulvérisation</p>	
--	---	--

Voir le Module 4. (Atténuation) et les Directives sur les Risques dans le Cahier de travail (Workbook), par exemple les mesures d'atténuation pour prévenir et remédier les risques de travail des enfants.